

« Star Wars » en Europe La défense de tous les dangers

Par **Aris Roubos**, journaliste et chercheur associé au GRIP

26 mars 2008

Résumé

L'extension prévue du bouclier antimissile américain sur le Vieux Continent ne suscite curieusement que peu de réactions de la part des principaux intéressés, les Européens.

Ce déploiement de technologies les plus avancées, dont l'efficacité est pourtant toute relative, est censé fournir une protection contre une menace actuellement inexistante, en l'occurrence des missiles iraniens de longue portée. En apparence anodin, puisque présenté comme défensif, ce bouclier est pourtant le prolongement de la stratégie nucléaire états-unienne. Tournant le dos à la dissuasion, cette stratégie toujours plus offensive ouvre désormais la voie à l'utilisation effective de l'arme nucléaire sur le champ de bataille.

Illustration de la ligne de partage établie Outre-Atlantique entre « Vieille » et « Nouvelle » Europe, ces installations s'invitent sur le Vieux Continent par la voie de négociations bilatérales, entre Washington et deux capitales de l'Union européenne, Prague et Varsovie. De cette manière, l'administration Bush fait l'économie d'un débat de fond au sein de l'OTAN tout en exploitant les contradictions d'une Union européenne qui se cherche en tant qu'entité politique. Dans le même temps, une nouvelle période de tension avec Moscou pointe à l'horizon. Un débat européen s'impose d'urgence.

Abstract

The extension of the American Ballistic Missile Defence System (BMDS) in Europe curiously arouses little comments from key stakeholders, i.e. the Europeans.

The deployment of these most advanced technologies, whose effectiveness is however questionable, is supposed to provide protection against a non-existent threat, i.e. the Iranian long-range missiles. Seemingly innocuous – since it is presented as strictly defensive –, this shield is a continuation of the U.S. nuclear strategy. Deterrence put definitively aside, this increasingly offensive strategy opens the way for the actual use of nuclear weapons on battlefields.

Illustrating the dividing line established by Washington between the “Old” and the “New” Europe, the BMDS finds its way on the Old Continent through bilateral negotiations between the United States and two European capitals, Prague and Warsaw. In so doing, the Bush Administration makes the economy of a substantive debate within NATO while exploiting the contradictions of a European Union still in search of its political identity. At the same time, a new period of tension with Moscow is looming on the horizon. A European debate is urgently needed.

1. Introduction

Le *Ballistic Missile Defense System* (BMDS) est un système global, intégré, évolutif et multi-étages qui, une fois achevé, devrait être capable de stopper tout missile balistique (de courte, moyenne et longue portée) dirigé contre les États-Unis, leurs alliés, ainsi que les troupes américaines déployées sur des théâtres extérieurs. Alors que la majeure partie de ses composantes (déployées ou non) en est aujourd'hui à un état de développement initial, le BMDS est censé être régulièrement mis à jour par des compléments tant matériels que logiciels. Les États-Unis entendent déployer une partie des installations du BMDS sur le territoire européen, notamment une station radar en République tchèque et un site de dix intercepteurs antimissiles en Pologne. Un projet qui semble en bonne voie bien que, à la mi-mars, les négociations étaient au point mort¹.

Dans le cadre de cette contribution, nous allons nous intéresser en particulier aux « agendas cachés » et aux « dégâts collatéraux » véhiculés par ce vaste projet technologique et son prolongement destiné à être déployé en Europe centrale.

La première partie de cette note développe quelques aspects techniques du système encore très imparfait de bouclier antimissile. Les interrogations ne font que croître lorsqu'on examine la rationalité de l'installation des éléments prévus pour l'Europe centrale. Ensuite, après une analyse de la « menace iranienne » supposée, en ce compris des éventuelles intentions de Téhéran, il nous importera surtout de dégager les acquis enregistrés par la stratégie américaine sous le prétexte des « États voyous ». Enfin, après avoir évoqué les potentialités de ces dispositifs, nous nous intéresserons à leurs retombées sur le climat OTAN-Russie, sur les relations transatlantiques et surtout sur les implications pour la Politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne.

2. Des installations de 4,8 milliards de dollars

Les équipements envisagés pour la République tchèque et la Pologne sont des systèmes de « mi-course », prévus pour contrer des missiles balistiques intercontinentaux (ICBMs, de plus de 5 500 km)². Ils sont dérivés de la GMD (*Ground Based Midcourse Defense*), la défense de mi-course basée à terre.

Le déploiement par les États-Unis, à partir de 2004, de cette composante du BMDS fut rendu possible, après que Washington se soit retirée, en été 2002, du traité ABM de 1972³. Cet accord prohibait toute défense antimissile couvrant respectivement la totalité des territoires russe et américain. La configuration aujourd'hui déployée, et composée de 24 intercepteurs et de divers capteurs (radars, satellites...), est encore dans un état embryonnaire (« *early phase* », selon le jargon du Pentagone). Le début de cette installation coïncide avec le seul volontarisme de l'équipe néo-conservatrice au pouvoir, tant les composantes considérées (aussi bien isolées que combinées) sont loin d'avoir fait leurs preuves d'un point de vue technique (cf. encadré ci-dessous).

En réalité, ce que l'on qualifie d' « intercepteurs antimissiles » ne sont rien d'autre que des missiles balistiques intercontinentaux modifiés. La configuration envisagée pour le Nord de la Pologne est dérivée de l'« Intercepteur basé au sol » (*Ground Based Interceptor* - GBI), développé par la firme Orbital Sciences Corp.. Les missiles en question devraient être composés de deux étages⁴, contrairement à leurs homologues de la côte Pacifique, dont 24 exemplaires sont déjà déployés en Alaska et en Californie, et pour lesquels on a retenu la configuration initiale à trois étages. Ces dix vecteurs seront entreposés dans des silos souterrains dont l'ensemble du site devrait représenter l'équivalent d'un terrain de football⁵.

1. James GERSTENZANG, Peter SPIEGEL, "Bush links U.S. aid, missile defense deal", *Los Angeles Times*, 11/03/2008.

2. Nous ne traiterons donc que de ces seuls systèmes antimissiles dans le cadre de cette contribution, et non des équipements dédiés à la défense contre les missiles de courte et moyenne portée. Dans le même sens, nous n'aborderons pas les systèmes antimissiles de courte portée en développement au sein de l'OTAN.

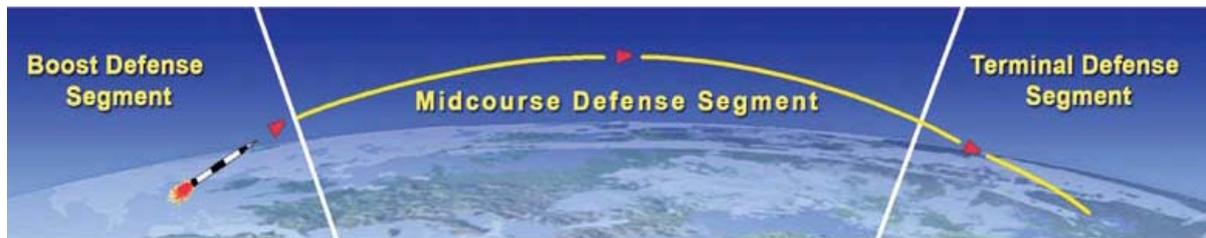
3. Voir Luc Mampaey, *Le contrôle des missiles: un état des lieux*, Note d'Analyse du GRIP, 3 mars 2008, <http://www.grip.org/bdg/pdf/g0949.pdf>

4. Missile Defense Agency, *Fiscal Year 2009 Budget Estimates: An Overview*, Approved for Public Release 08-MDA-3199, 23/01/2008, p. 14.

5. Missile Defense Agency, *Fact Sheet: European Capability Initiative*, 01/2008

Alors que le premier (ou les deux premiers) étage(s) est dédié à la propulsion (les moteurs et le carburant de la fusée), et dont la fonction consiste à transporter l'intercepteur hors de l'atmosphère, le deuxième (ou troisième) étage est un compartiment qui déplace l'intercepteur proprement dit. Ce dernier, dénommé « *Exo-Atmospheric Kill Vehicle* » (EKV) et fabriqué par la firme Raytheon, mesure environ 1,40m de long pour 60 cm de diamètre, et pèse quelque 70 kg. A l'aide de ses propres propulseurs et de son télescope infrarouge intégré, ainsi que des mises à jours qui seront transmises à son électronique embarquée par un vaste réseau de communication et de conduite des opérations (BMC3 – Battle Management, Command, Control and Communications), l'EKV est à son tour chargé de détruire le missile assaillant par collision (technologie dite « *hit to kill* »)⁶.

Une capacité encore « très basique »



Les engins qui nous intéresseront dans le cadre de cette contribution sont des missiles balistiques intercontinentaux (ICBMs, de plus de 5500 km de portée). Leur trajectoire se décompose en trois phases : propulsion (« *boost phase* »), mi-course (« *mid-course phase* »), et rentrée dans l'atmosphère ou phase terminale (« *terminal phase defense* »). A chacune de ces phases correspond une technologie antimissile spécifique. Par exemple, une arme encore en développement, un laser (« *Airborne Laser* ») installé dans le nez d'un Boeing 747 modifié pour l'occasion, est classé dans la catégorie des défenses dédiées à la phase de propulsion.

La phase balistique de « mi-course » d'un ICBM se déroule hors de l'atmosphère. Elle est intéressante pour la défense parce que c'est la plus longue (+/- 25 minutes). Mais c'est aussi la plus difficile en termes de « discrimination ». En effet, pour affoler toute défense, le missile assaillant est accompagné de leurres (des ballons en mylar de formes diverses...) et de mitraille. Ces leurres simulent la surface et la vitesse d'une ogive nucléaire, tout en adoptant une signature thermique équivalente. Cela signifie que des équipements sophistiqués (capteurs infra-rouges, par exemple) sont nécessaires pour les distinguer.

Mais, selon certains observateurs, les technologies les plus avancées n'arriveront pas à bout des défis physiques¹. Ce bilan critique n'est pas le seul fait des opposants. En effet, la défense antimissile de « mi-course » basée à terre (*Ground-based Midcourse Defense - GMD*), qui n'a pas enregistré plus de 50 % d'essais pourtant bidouillés, s'est récemment vue pointer du doigt par une source on ne peut plus officielle du Pentagone.

Selon un récent rapport édité par le Directeur du bureau des tests et évaluations du Département de la Défense (*Office of the Director, Operational Test & Evaluation*), la GMD « offre la capacité antimissile la moins mûre ». Et le texte de considérer que la capacité du système à affronter des menaces stratégiques « demeure très basique ». Par conséquent, peut-on encore lire dans ce document du Pentagone : « des données supplémentaires d'essais en vol sous des conditions réalistes sont nécessaires (...) pour évaluer précisément la capacité du système »².

Quant aux vecteurs que la *Missile Defense Agency* prévoit d'installer en Pologne, l'agence a seulement planifié deux essais, malgré la modification substantielle de ces intercepteurs.

1. Theodore A POSTOL, "Why missile defense won't work", *Technology Review*, April 2002, pp. 42-51.

2. "Ballistic Missile Defense Programs", pp. 219-234, in: Department of Defense, *Fiscal year 2007 Annual Report for the Office of the Director, Operational Test & Evaluation*, January 2008, (pp. 220-221 pour les citations).

Quant au radar, il s'agit d'un modèle de 26 m de hauteur, installé sur l'atoll de Kwajalein (îles Marshall), dans le Pacifique, et qui a déjà servi dans le cadre d'essais dédiés au système de « mi-course » (GMD). Ce radar opère dans la bande des « X »⁷, et est capable de délivrer une image assez précise, spécialement en termes de discrimination. Comme évoqué ci-dessus, cette fonction, d'une importance capitale dans le cadre de tout système antimissile chargé de stopper des engins balistiques intercontinentaux, sert à

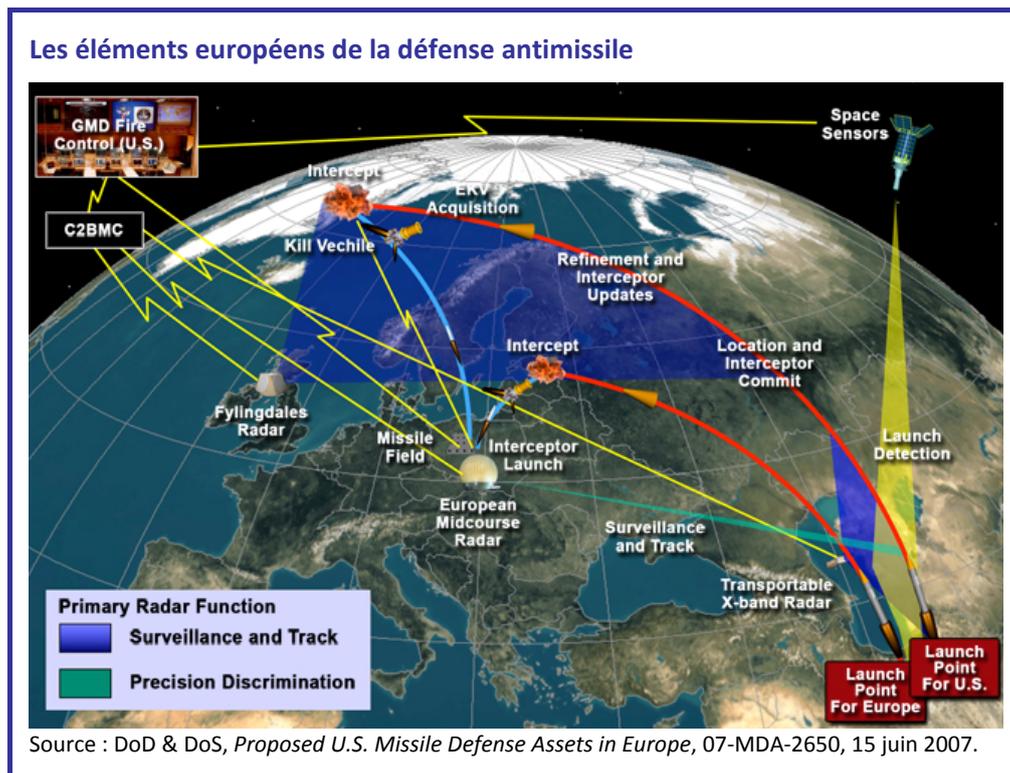
6. La description ci-dessus se réfère à un mode opératoire idéal, qui sera effectif quand le système sera achevé. On en est loin !

7. La bande X est une plage de fréquences entre 7 et 12,5 GHz réservées aux forces armées.

distinguer les vraies ogives - portant le cas échéant une charge nucléaire - des divers leurres accompagnant ces missiles et destinés à « affoler » le système de défense.

Par ailleurs, le dispositif déployé en Europe centrale devrait être complété par un autre radar, opérant toujours dans la bande des X et « déployé en avant » (« *forward based* »). Ce radar mobile, emporté par camion, sera déployé en un site encore indéterminé mais de toute façon proche de l'Iran (la Turquie, le Caucase ou la région de la mer caspienne sont évoquées)⁸.

Ces installations pourraient être opérationnelles à l'échéance 2013, pour un coût total estimé à 4,78 milliards de dollars⁹. Alors que le budget soumis au Congrès pour l'année fiscale 2009 (qui commence le 1^{er} octobre 2008), s'élève à 719,8 millions de dollars¹⁰, il convient de noter qu'en un an la prévision quinquennale a augmenté de quelque 700 millions de dollars...



3. Le prétexte iranien

Comme on le sait, la raison officielle communément évoquée, à la base du dispositif proposé, est une menace présumée en provenance de l'Iran. Ainsi, selon le directeur de la *Missile Defense Agency* (MDA), M. Henry Obering : « *Maintenant les États-Unis proposent de déployer des défenses de longue portée en Europe afin de se défendre contre un régime en Iran qui développe agressivement des missiles balistiques capables de frapper des capitales européennes et les États-Unis* »¹¹.

Quant au choix de la République tchèque et de la Pologne pour l'extension du bouclier antimissiles américain en Europe, la MDA avance comme justification technique que ces deux pays sont situés sur la trajectoire des missiles balistiques au départ du Moyen-Orient vers la façade atlantique des États-Unis. D'autre part, ces installations offrirait, selon l'agence du Pentagone, une défense de l'Europe contre des missiles balistiques intercontinentaux, toujours en provenance de la même région¹².

8. MDA, *Fact Sheet...*, art.cit; Jim WOLF, "U.S. says will seek Third missile defense site in Europe", *Reuters*, 12/02/2008.

9. MDA, *Fiscal Year 2009 Budget Estimates*, op. cit., p. 16.

10. Ibid.

11. Henry A. OBERING, *European Missile Defense: The View From The Pentagon*, "*Arms Control Today*" Vol. 37 Nr 8, October 2007, p. 6.

12. Missile Defense Agency, *Proposed U.S. Missile Defense Assets in Europe*, U.S. Department of State, U.S. Department of Defense, June 15, 2007, p. 6.

Concernant la réalité tangible de la « menace » iranienne, les missiles de moyenne portée déployés par Téhéran ne peuvent dépasser 1 500 km, tandis que les missiles en développement pourraient atteindre 2 000 km¹³. Certes, une récente annonce de la République islamique, fait état de l'acquisition de technologies avancées, ce qui, pour certains analystes, ouvre la voie vers des portées plus importantes¹⁴. L'Iran ne dispose toutefois d'aucune capacité concrète en termes de missiles intercontinentaux. Pour atteindre la côte Est des États-Unis, Téhéran devrait se doter d'engins balistiques d'une portée d'au moins 10.000 km. Ce qui, selon les experts, demande non seulement beaucoup de temps mais également une assistance étrangère¹⁵. La Corée du Nord est souvent évoquée mais ce pays ne dispose pas non plus à l'heure actuelle d'une telle capacité¹⁶, alors que d'autres sources évoquent éventuellement la Russie, bien que ce pays soit l'un des 34 États-parties du Régime de contrôle de la technologie des missiles fondé en 1987 (MTCR – *Missile Technology Control Regime*).

Pourtant, côté américain, le département de la Défense proclame officiellement que l'« Iran pourrait être à même de développer un ICBM capable d'atteindre les États-Unis et toutes les régions d'Europe avant 2015 »¹⁷, et cela bien que l'unanimité soit loin d'être acquise parmi les agences américaines de renseignement. Pour sa part, Téhéran affirme qu'elle ne vise pas une capacité balistique de longue portée.

Quoi qu'il en soit, des capacités, mêmes avérées et certainement si elles ne sont pas accompagnées d'intentions, ne suffisent pas à créer un ennemi (voir encadré).

Un ennemi sans intention ?

Le Général Lucien Poirier, analyste renommé et l'un des pères de la stratégie nucléaire de dissuasion de la France, fait le constat d'une « faute de méthode » qui consiste « contre toute logique politico-stratégique, à traduire automatiquement des capacités avérées ou possibilités technico-opérationnelles en probabilités élevées d'actions politico-stratégiques ». Et le stratège de préciser : « *Qu'un parti acquière les moyens matériels de telle ou telle action militaire n'autorise pas à doter celle-ci d'une forte probabilité d'occurrence* »¹.

En effet, quelles raisons pourrait avoir Téhéran de s'en prendre à l'unique hyperpuissance ou à l'un de ses alliés de l'OTAN ? Sans compter le côté suicidaire (ce qui renvoie à la notion de l'espérance de gain politico-stratégique²) d'une telle action, on a du mal à percevoir une quelconque rationalité à sa mise en oeuvre.

A moins de considérer bien entendu que, par définition, certains régimes sont irrationnels, ce qui renvoie là aussi à une notion spécifique³. Mais même dans ce cas, tout analyste sérieux ne peut que rester sceptique à la lecture de certains scénarios-catastrophes du Pentagone. « *Aussi irrationnel qu'on le suppose, (un État du Sud) pourrait-il défier nos propres capacités de rétorsion immédiate sur son propre territoire, par exemple avec nos forces aéro-maritimes, et payer d'un prix exorbitant l'effet, surtout psychologique, de son agression ?* »⁴.

1. Lucien POIRIER, *La crise des fondements*, ISC-Economica, Paris, 1994, Note 14, p. 48.

2. Lucien POIRIER, *Des stratégies nucléaires*, Ed. Complexe, Bruxelles, 1988, pp. 164-169 (notamment).

3. Celle de « Rogue State » ou « État voyou ».

4. Lucien POIRIER, *La crise des fondements*, p. 48.

4. Washington juge et partie

Il ne peut cependant être question de légitimer le développement par l'Iran de capacités de longue portée ou d'armes nucléaires. En revanche, il importe de rappeler que dans le cadre du débat général lié à la « prolifération des armes de destruction massive (ADM) et des moyens de les délivrer », et en l'occurrence au « nucléaire iranien », deux logiques s'affrontent en même temps qu'elles coexistent. D'une part, le point de vue de ceux qui promeuvent le respect et la mise en oeuvre du Traité de non-prolifération nucléaire (le TNP), et plus généralement du désarmement nucléaire, en particulier dans une région explosive comme le

13. Dinshaw MISTRY, « *European Missile Defense: Assessing Iran's ICBM Capabilities* », *Arms Control Today* Vol. 37 Nr 8, October 2007, pp. 19-23; Steven A. HILDRETH, *Iran's Ballistic Missile Programs: An Overview*, Congressional Research Service, CRS Report for Congress, Order Code RS22758, November 8, 2007.

14. Peter CRAIL, *Iran Lauds Development of Solid-Fuel Missile*, « *Arms Control Today* », Vol. 38, Nr. 1, Jan/Feb. 2008, p. 34.

15. HILDRETH, *Iran's Ballistic Missile Programs...*, op. cit. p. 3.

16. Dinshaw MISTRY, art. cit. pp. 20-21. Évidemment, Pyongyang poursuit le développement de missiles de longue portée (cf. notamment les essais de juillet 2006) mais n'a enregistré jusqu'à présent que des résultats peu concluants.

17. MDA, *Proposed U.S. Missile Defense Assets in Europe*, op. cit., p.2

Moyen Orient. D'autre part, une logique porteuse des objectifs et buts de la stratégie d'un État-partie du TNP (qui joue ici un double rôle de juge et partie), en l'occurrence de Washington.

Bien que plus rarement énoncé comme argument, cette dernière option est plus que suggérée par le directeur de la MDA. Henry Obering considère en effet que Pyongyang et Téhéran développeraient « *des missiles (...) plus destructeurs qui pourraient être utilisés à faire chanter ou à dissuader les États-Unis et leurs alliés dans la défense de leurs intérêts* »¹⁸. Les interventions « hors zone » sont ici évoquées, ce qui aurait pour conséquence évidente le phénomène de réaction de la part de pays comme la Corée du Nord et l'Iran.

Les craintes qui naissent dans ces capitales ne sont pas une manifestation de régimes paranoïaques. Depuis 1997, Washington a élargi, par le biais d'une directive signée par Bill Clinton, les options de l'utilisation des armes nucléaires contre des États dits « voyous » de manière à « *dissuader de l'acquisition ou de l'usage des armes de destruction massive* »¹⁹. De manière plus claire, la *Nuclear Posture Review* de 2001, une révision périodique (la précédente date de 1994) et secrète de la stratégie nucléaire des États-Unis dont des passages substantiels ont filtré sur certains sites web, désigne ouvertement la Corée du Nord, l'Irak, l'Iran, la Lybie et la Syrie, comme des « *contingences immédiates, potentielles ou inattendues* »²⁰. Ce « constat » donna lieu au fil des années à des menaces et autres simulations de frappes nucléaires, notamment préemptives, à l'encontre de ces pays²¹.

Ces plans de guerre, même s'ils ne sont pas suivis d'effet, ne laissent pas pour autant leurs destinataires indifférents. Ainsi, un observateur relevait que la modernisation de l'arsenal et des doctrines nucléaires américains, outre qu'elle était parfaitement relayée par les médias des pays concernés, avait pour conséquence un durcissement aussi bien de Pyongyang que de Téhéran²².

Ceci étant, la diabolisation à outrance de certains pays ne doit pas faire diversion. Celle-ci, annoncée et commencée bien avant la fin de la guerre froide, a surtout eu pour conséquence de brandir une menace à la sécurité des États-Unis, autorisant ainsi une véritable refondation de l'arsenal conventionnel-nucléaire américain et de ses doctrines d'emploi. Sous le couvert de la « contre-prolifération » des armes de destruction massive, le Pentagone est parvenu, depuis quinze ans, à poursuivre des programmes d'armements initiés durant la guerre froide. La plupart de ces programmes étaient relatifs aux capacités « contre-forces » de l'arsenal nucléaire américain, ces moyens et tactiques offensifs dirigés contre les arsenaux de l'adversaire soviétique.

5. De la dissuasion à l'action

Précisément, la *Nuclear Posture Review* (NPR) de 2001 mentionnée ci-dessus constitue une étape cruciale dans la transformation des forces stratégiques américaines. Ce document majeur stipule en effet que les moyens assignés à la stratégie nucléaire des États-Unis seront composés d'un « mélange » comprenant aussi bien des armes offensives que défensives, tant nucléaires que conventionnelles²³. D'autres documents officiels, tantôt publics, tantôt frappés du sceau « secret »²⁴, complètent cette stratégie nucléaire qui, en substance, se veut souple (il est question de « dissuasion sur mesure »²⁵), offensive, le cas

18. OBERING, "European Missile Defense: The View From The Pentagon", art. cit., pp. 6-7.

19. Hans M. KRISTENSEN, "Nuclear Futures : Proliferation of Weapons of Mass Destruction and a US Nuclear Strategy", *BASIC Research Report 98.2*, March 1998, p. 7.

20. Department of Defense, *Nuclear Posture Review Report [Excerpts]*, Submitted to Congress on 31 December 2001, p. 16. (<http://www.globalsecurity.org/wmd/library/policy/dod/npr.htm>)

21. Cf. par exemple: Seymour M. HERSH, « The Iran Plans », *The New Yorker*, 17/04/2006; William M. ARKIN, "The Nuclear Option and Iran", *Early Warning*, 19/04/2006 (<http://www.washingtonpost.com>); Hans M. KRISTENSEN, "U.S. Nuclear Strike Planning Against North Korea", *Nuclear Brief*, Updated 03/11/2006 (<http://www.nukestrat.com/korea/koreaplanning.htm>).

22. Hans M. KRISTENSEN, "U.S. Strategic War Planning after 9/11", *Nonproliferation Review* Vol. 14, No 2, July 2007, pp. 386-387.

23. Plus précisément, le texte se réfère à une "triade" de plates-formes : *Nuclear Posture Review*, op. cit.

24. Un bon résumé de ces directives officielles du Pentagone et de la Maison Blanche dans : KRISTENSEN, "U.S. Strategic War Planning after 9/11", art. cit., pp. 374-375.

25. Les "dissuadés" sont des "adversaires militaires avancés", des « États régionaux armés d'armes de destruction massive » ou des « réseaux terroristes non-étatiques », in : Department of Defense, *Quadrennial Defense Review Report*, 06/02/2006, p.49.

échéant préemptive, etc. La mission générique et intégrée qui synthétise le mieux cette stratégie est celle de « frappe globale » (« Global Strike »)²⁶.

Cette stratégie opérationnelle, accompagnée de moyens totalement adaptés à ce genre de missions offensives (précision accrue, charges nucléaires réduites, mélange de charges conventionnelles et nucléaires, portées par des missiles basés à terre ou sur sous-marins) achève le basculement d'une stratégie de dissuasion vers une stratégie de l'action.

L'aspect le plus déstabilisant de cette évolution concerne le but politico-stratégique de Washington : empêcher toute puissance de disputer la suprématie militaire américaine²⁷. Et les préparatifs (entamés depuis plus de quinze ans), dont l'extension du BMDS en Europe centrale n'est qu'une infime partie, sont censés préserver cette supériorité qui a hanté la classe politique et les stratèges états-uniens tout au long de la guerre froide. En effet, comme le soulignent deux observateurs, les États-Unis profitent de la faiblesse stratégique actuelle de la Russie et de la Chine pour se retrouver dans une situation de primauté stratégique²⁸. Mais préviennent ces mêmes auteurs, le fait même de rendre plus aisée l'utilisation de l'arme nucléaire est bien plus déstabilisant que la fameuse « destruction mutuelle assurée ». Et ces derniers d'illustrer leur propos par une série de scénarios prospectifs dans le cadre d'une crise entre Washington et Pékin²⁹.

La démesure tactico-opérationnelle n'a pas pour seul inconvénient d'abaisser le seuil nucléaire. Elle se fonde sur autant de concepts qui pourraient être qualifiés de pure hérésie par les adeptes de la stratégie classique de la dissuasion nucléaire.

C'est bel et bien dans ce contexte qu'il convient d'envisager le BMDS. Primo, à la couverture du Pacifique, Washington entend compléter le parapluie côté Atlantique, posant ainsi les jalons d'un système global, destiné à faire face à toute situation de crise, opposant les États-Unis à tout adversaire potentiel, et en particulier la Chine et la Russie.

Secundo, en rapport à la « primauté nucléaire », que l'Initiative de Défense Stratégique de Ronald Reagan avait clairement annoncée, aujourd'hui un bouclier antimissile aux ambitions plus modestes n'en contribue pas moins à renforcer une stratégie qui n'a plus rien à voir avec la dissuasion d'antan.

En effet, à la lecture de la NPR 2001, on se rend compte que le système antimissile est présenté comme un support essentiel de projets offensifs. Ainsi, entre autres fonctionnalités, on retiendra en substance les missions consistant à :

- a) protéger les capacités de frappes offensives ;
- b) soutenir les forces U.S. dans le cadre de la projection de puissance ;
- c) supporter une capacité de contre-attaque³⁰.

D'ailleurs, depuis octobre 2002, et afin de consolider l'intégration offense-défense, l'US STRATCOM, ce commandement militaire responsable de la planification et du ciblage nucléaire, s'est vu transférer la charge du système antimissiles de mi-course, jusque-là de la responsabilité de l'*US Space Command*, ce dernier ayant été purement et simplement phagocyté³¹.

Une rapide simulation pour illustrer le mode opérationnel d'une telle intégration. Après avoir lancé une première frappe sur les bases d'armes stratégiques de l'adversaire, la puissance assaillante active son bouclier antimissiles de manière à stopper une éventuelle salve de rétorsion. S'agissant en particulier des vecteurs stratégiques américains (conventionnels et nucléaires intégrés), leur précision -et pour certains leur puissance modulable- est censée causer des dégâts considérables ne laissant qu'une très faible marge de manœuvre à toute tentative de représailles.

26. Ibid. ; Hans M. KRISTENSEN, *Global Strike: A Chronology of the Pentagon's New Offensive Strike Plan*, Federation of American Scientists, Washington D.C., March, 2006.

27. *The National Security Strategy of the United States*, The White House, September 2002, pp. 29, 30.

28. Keir A. LIEBER, Daryl G. PRESS, "The Rise of U.S. Nuclear Primacy", *Foreign Affairs*, Vol. 85, Iss. 2, New York, March/April 2006.

29. Keir A. LIEBER, Daryl G. PRESS, "Superiority Complex", *Atlantic Monthly*, Vol. 300, No. 1, July/August 2007, pp. 86-92.

30. Department of Defense, *Nuclear Posture Review Report*, op. cit., p. 13.

31. William B. SCOTT, "New Strategic Command Could Assume Broader Roles", *Aviation Week and Space Technology*, 14-10-2002

Par conséquent, même sous son actuel statut de « phase initiale », l'extension européenne du BMDS, en ce sens qu'elle n'est qu'une composante d'un dispositif offensif intégré, est d'ores et déjà susceptible d'une déstabilisation notable en provoquant l'indécision parmi les stratèges russes. Sans compter que plusieurs améliorations du système sont d'ores et déjà planifiées, techniquement, tactiquement et budgétairement.

6. Stratégies d'encerclement

La préoccupation des dirigeants à Moscou est également alimentée par le fait de la localisation géographique des installations antimissiles considérées par Washington. Selon deux observateurs, elles fourniront l'opportunité « *d'engager essentiellement tous les ICBMs russes lancés contre la façade atlantique des États-Unis et situés à l'Ouest de l'Oural* »³². Un analyste russe, pour sa part, ajoute qu'en rapprochant son système antimissile entre 300 et 500 km de distance des sites russes d'ICBMs, Washington se dotera d'une capacité d'interception aujourd'hui inexistante³³.

Qui plus est, précise le même auteur, le radar qui sera installé en République tchèque constituera un perfectionnement significatif eu égard à un autre équipement du même ordre, dénommé « Have Stare »³⁴ et installé sur la base norvégienne de Vardo³⁵. Il y a quelques années, Moscou ne s'était pas contentée de la justification du Pentagone, selon laquelle la mission du radar de Vardo consistait à traquer les débris de l'espace³⁶. D'autre part, ces équipements compléteront deux autres composantes européennes de communication du BMDS. Il s'agit du radar de la Royal Air Force britannique de Fylingdales ainsi que de celui installé sur la base de Thule au Groenland. Ces deux installations sont en cours de modernisation par le Pentagone.

Enfin, les négociations portant sur les équipements prévus pour la République tchèque et la Pologne, se déroulent en parallèle à d'intenses tractations en vue d'un nouvel élargissement de l'OTAN. Une décision sur trois nouveaux membres (la Croatie, l'Albanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine) serait en effet attendue lors du prochain sommet de Bucarest du 2 au 4 avril, alors que Washington voudrait que l'Ukraine et la Géorgie accèdent au plan d'action pour l'adhésion de l'Organisation³⁷. Des commentateurs russes crient à l'encerclement.

Dans le même temps, certains membres font pression pour une refondation stratégique et administrative de l'OTAN³⁸. En écho à ce projet d'agenda, un récent rapport de 150 pages³⁹, signé par cinq anciens responsables militaires de l'Alliance atlantique ou d'États membres, préconise, entre autres, l'adoption par l'Alliance des nouveaux concepts relatifs à la stratégie nucléaire américaine, comme les frappes nucléaires préemptives, etc.

D'autre part, sur la scène politique des pays concernés par le volet européen du BMDS, la rationalité évoquée n'est évidemment pas celle d'une menace iranienne. Le parti au pouvoir à Prague déclare ouvertement que des installations américaines sur son territoire sont nécessaires en guise de protection contre la Russie⁴⁰.

32. George N. LEWIS, Theodore A. POSTOL, "European Missile Defense: The Technological Basis of Russian Concerns", *Arms Control Today*, Vol. 37 No.8, October 2007, p. 15.

33. Iouri ZAÏTSEV, "La défense antimissile américaine de A à Z", *Armees.com*, 11/09/2007 (article initialement publié par RIA/Novosti).

34. Ibid : « si les radars qui devront être installés en République tchèque ont les mêmes performances que le radar norvégien, ils balaieront pratiquement tout le territoire russe jusqu'à l'Oural ».

35. Cf. un article et des liens sur le site de la Federation of American Scientists : <http://www.fas.org/spp/military/program/track/havestare.htm>

36. Elizabeth BECKER, "Russians Challenge U.S. Over Radar in Norway", *The New York Times*, 22/02/2000.

37. Stephen FIDLER, Chrystia FREELAND, Stefan WAGSTYL, "Enlargement to the east divides NATO nations", *Financial Times*, 25/01/2008, p. 6.

38. Douglas BARRIE, "Bucharest Agenda; As NATO summit looms, London lays out aspirations for change in the alliance", *Aviation Week & Space Technology* Vol. 168 Nr 2, p. 29.

39. Klaus NAUMANN, John SHALIKASHVILI, Lord INGE, Jacques LANXADE, Henk van den BREEMEN, *Towards a Grand Strategy for an Uncertain World. Renewing Transatlantic Partnership*, Noaber Foundation, Lunteren, 2007; Ian TRAINOR, "Pre-emptive nuclear strike a key option, Nato told", *The Guardian*, 22/01/2008.

40. http://www.nezakladnam.cz/en/872_the-czech-government-wants-to-have-us-military-presence-in-the-czech-republic-as-protection-against-russia

7. Une nouvelle guerre froide ?

C'est dire que le contexte est celui de bouleversements majeurs tant au niveau stratégique que géostratégique. Répondant à la marche forcée imposée à l'élargissement de l'OTAN, Moscou (et Pékin pour d'autres raisons) s'empresse de renforcer l'Organisation de Coopération de Shanghai⁴¹. Outre les manœuvres communes, notamment sino-russes, des initiatives politiques sont initiées par cette institution qui visent la fermeture des bases américaines dans la région.

Mais la réplique qui fait mal est celle relative à l'instrumentalisation par Moscou de son potentiel en hydrocarbures⁴², d'ordre tantôt géopolitique (cf. le rôle actif de Moscou dans les tracés de pipelines et de gazoducs), tantôt géoéconomique (prix sélectifs du gaz par la firme Gazprom). A tel point que, en mai 2006, le vice-président états-unien, Dick Cheney, avertissait la Russie contre l'utilisation du gaz comme un instrument d'« intimidation ou de chantage, soit par la manipulation des approvisionnements, soit par des tentatives de monopoliser le transport »⁴³.

Le bras de fer, avec son lot d'actions-réactions, précède sans doute autant qu'il ne provoque l'accélération des tractations pour l'installation du dispositif antimissile en Europe centrale. Bien que les discussions avec Prague et Varsovie aient commencé en 2002, les dossiers sont notablement liés. Pour certains observateurs, si l'actuelle administration précipite les négociations c'est également pour placer la prochaine équipe au pouvoir à la Maison Blanche devant le fait accompli. D'une pierre deux coups, en quelque sorte...

Toujours est-il que c'est en rapport à ce dossier que Moscou se montre le plus réactif. Si les menaces sont suivies d'effet, c'est l'ensemble du processus de désarmement qui se retrouve réduit à néant. Tout d'abord, la Russie a bloqué tout progrès en rapport au Traité sur les forces conventionnelles en Europe de 1990 (adapté en 1999), en vertu d'un moratoire unilatéral entré en vigueur en décembre 2007. Le blocage de Moscou, bien qu'il porte sur une série de différends spécifiques, avec l'OTAN et la Géorgie notamment, est fortement conditionné par le dispositif antimissile que Washington veut installer en Europe centrale.

Secundo, la Russie laisse planer une éventuelle dénonciation du traité américano-soviétique INF de 1987 sur les missiles de portée intermédiaire (de 500 à 5500 km)⁴⁴. A ce retrait annoncé devrait précéder la modification d'un missile de courte portée, l'« Iskander », de manière à cibler les sites, en République tchèque et en Pologne, devant accueillir les systèmes antimissiles. Cet engin verrait ainsi sa portée passer de 280 à 500 km⁴⁵.

Tertio, la modernisation en cours des ICBMs russes, se poursuit avec comme objectif, ouvertement affiché, l'affolement du système antimissile américain. Il en est ainsi du remplacement des ICBMs MIRVés (à têtes multiples) SS-18 et SS-19 par des RS-24. Comme le déclare le chef des forces stratégiques russes, ces nouveaux missiles, dont le déploiement est prévu à partir de 2009, « permettront à nos forces d'infiltrer tout système antimissile »⁴⁶. Il convient de rappeler que le traité START II, qui n'a pas été suivi d'effet, malgré sa ratification, contenait une des avancées significatives en termes de désarmement : la destruction complète de tous les ICBMs MIRVés. Étant donné l'évolution relative au traité ABM, cette disposition ne fut pas reprise dans l'accord bilatéral qui a succédé à START II, le traité sur la réduction des vecteurs stratégiques offensifs (SORT), signé le 24 mai 2002 à Moscou.

Enfin, aux menaces succèdent des manœuvres tactiques destinées à mettre Washington en porte-à-faux en rapport à ses déclarations alarmistes sur une menace iranienne. C'est ainsi qu'une proposition fut avancée pour que les États-Unis utilisent des radars de pré-alerte russes en Arménie et en Azerbaïdjan⁴⁷, afin de traquer de manière précoce tout lancement de missile iranien. En vain, l'offre russe visait au déplacement des bases antimissiles américaines vers l'Asie centrale.

41. Membres: Chine, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Russie, Tadjikistan; Observateurs: Inde, Iran, Mongolie, Pakistan.

42. Martin WALKER, "Russia v. Europe: The Energy Wars", *World Policy Journal*, Vol. 24 No. 1, Spring 20047, pp. 1-8; Anonyme, "Pipedreams; Eastern Europe, America and Russia", *The Economist*, 26/01/2008.

43. Anonyme, "Who's afraid of Gazprom? Russian gas and Europe", *The Economist*, 06-05-2006.

44. Anonyme, « ABM: Moscou avance un atout maître », *Nezavissimaïa gazeta*, (trad. française par RIA/Novosti), 16/02/2007.

45. Piotr GONTCHAROV, "Iskander vs ABM", *RIA/Novosti* (en Français), 16/11/2007.

46. "Russia's RS-24 ICBM to enter service in 2009 - SMF commander", *RIA/Novosti*, 27/02/2008.

47. LEWIS, POSTOL, "The Technological Basis of Russian Concerns", art. cit., p. 17.

8. Vers une « OTANisation » ?

Les installations antimissiles incriminées ont suscité d'autres contestations, en provenance d'horizons les plus divers. Tout d'abord, les opinions publiques tchèque et polonaise, semblent massivement opposées, respectivement à 70% et 60%, à ces bases. En République tchèque, un puissant mouvement pacifiste, dénommé « No Bases Initiative »⁴⁸, avec les actions multiples qu'il entreprend stimule véritablement le refus au sein de la population. Ce mouvement est d'autant plus important que le parti au pouvoir, s'il est favorable à l'installation du radar américain sur son territoire, n'en dispose pas moins d'une courte majorité (de deux voix provenant de l'opposition), qui se fera sentir au moment de la ratification d'un éventuel traité bilatéral⁴⁹.

Quant à la Pologne, les réticences du nouveau gouvernement du Premier ministre Donald Tusk, issu des élections de l'automne dernier, ont donné beaucoup d'espoir aux opposants. Néanmoins, le parti au pouvoir, pourtant conscient de l'absence de menace iranienne, s'est récemment déclaré ouvert au progrès des négociations. De manière plus générale, les partis politiques de Prague et Varsovie, semblent se satisfaire des contreparties du partenaire américain : une modernisation des forces armées et plus précisément des défenses anti-aériennes de ces pays a notamment été évoquée⁵⁰. En réalité, certains songent surtout à un dispositif antimissile, en l'occurrence le système Patriot, conçu pour stopper des vecteurs de courte portée. La revendication émane du gouvernement polonais qui prend au sérieux les menaces de Moscou de pointer des missiles « Iskander » modifiés (voir ci-dessus) vers le site devant accueillir dix intercepteurs GMD. Si de telles armes sont cédées par Washington au moins à l'une des capitales concernées, cela signifiera que les accords bilatéraux sont des véhicules directs d'une nouvelle course aux armements, puisqu'ils en sont officiellement et matériellement porteurs.

Le Congrès américain pour sa part, a semblé se poser en ferme détracteur puisque des fonds destinés aux installations d'Europe centrale, et demandés par la *Missile Defense Agency*, ont récemment été bloqués. En réalité, des 310 millions de dollars demandés par la MDA pour l'année fiscale 2008 (commencée le 1^{er} octobre 2007), le Congrès a bloqué 85 millions de dollars, alors que dans le même temps le restant (225 millions) a été « détourné » et affecté à des études devant présenter des alternatives aux systèmes antimissiles incriminés⁵¹. En réalité, en guise d'opposition, le Congrès conditionne son approbation à l'accord préalable des gouvernements concernés, à l'examen des différentes options antimissiles pour l'Europe, telles que les présentera l'étude alternative, ainsi qu'à la certification par le Pentagone de l'intercepteur envisagé pour implantation en Pologne⁵². Le Congrès demande également une clarification à l'administration Bush sur l'accueil que réserve l'OTAN au volet européen BMDS, ce qu'une représentante synthétise par la nécessité d'une « OTANisation »⁵³ des installations proposées par l'administration de George W. Bush.

L'opposition est apparemment cosmétique. Cependant, l'étude alternative demandée à la MDA par le Congrès, pour le 1^{er} septembre 2008, pourrait être une tactique visant au report du dossier jusqu'à la mise en place de la nouvelle administration au début 2009⁵⁴. Il semble d'ailleurs, selon certains commentaires⁵⁵ dans la presse polonaise, que cette manœuvre dilatoire soit relayée par le biais d'une surenchère – concernant les batteries antimissiles de courte portée Patriot – de la part des autorités polonaises. En tout cas, à la mi-mars, le manque de progrès dans les négociations bilatérales Washington-Varsovie confirme plutôt cette interprétation.

48. Cf. la version en anglais du site Web de cette organisation pacifiste: <http://www.nezakladnam.cz/en/>

49. Joanne LANDY, Thomas HARRISON, "Pushing Missile Defense in Europe", *Foreign Policy In Focus Commentary*, 22/02/2008.

50. Karen DeYoung, "U.S., Poland Closer to Deal on Missile Defense", *The Washington Post*, 02/02/2008; Anonyme, "U.S. and Poland Agree in Principle On Missile Defense", *The New York Times*, 02/02/2008; Judy DEMPSEY, "Accords on U.S. Missile Shield Are Taking Shape, Czech Says", *The New York Times*, 17/01/2008, p. A 7.

51. Steven A. HILDRETH, Carl EK, *Long-Range Ballistic Missile Defense in Europe*, Congressional Research Service, CRS Report for Congress, Order Code RL34051, Updated February 19, 2008, pp. 18-19.

52. Ibid.

53. Ellen TAUSCHER, "European Missile Defense: A Congressional Perspective", *Arms Control Today* Vol. 37 Nr 8, October 2007, p.9.

54. Wade BOESE, "Hill Reviews Defense Policies; Nixes Warhead", *Arms Control Today* Vol. 38, Nr1, January/February 2008.

55. Citées par: *Europe Diplomatie et Défense*, N° 111, 11 mars 2008, p. 4.

Par ailleurs, l'argument de l'OTANisation semble également prévaloir parmi les pays les plus réticents aux installations américaines, comme l'Allemagne. La raison de cette insistance ? L'OTAN s'est déjà prononcée sur une défense antimissile de longue portée, après qu'une étude de faisabilité, commanditée en 2002, fut achevée en 2005. Dans leur déclaration finale à l'issue du Sommet de Riga, à la fin novembre 2006, les chefs d'État et de gouvernement, après avoir considéré que « *la défense antimissile est techniquement faisable* », ont néanmoins insisté pour que « *les travaux se poursuivent sur les implications politiques et militaires de la défense antimissile pour l'Alliance* ». Ce qui implique « *notamment une actualisation sur les développements dans le domaine de la menace liée aux missiles* »⁵⁶. Il ressort de ces quelques extraits que, au sein de l'OTAN, une « menace liée aux missiles » doit, en premier lieu être démontrée, à l'issue surtout d'un débat sur les conséquences pour l'OTAN d'une défense antimissile. C'est évidemment ce processus que Washington tente de contourner. Autre obstacle majeur : le processus de consultations sur les stratégies et doctrines mutuelles de l'Alliance et de Moscou, dans le cadre du Conseil OTAN-Russie, tels qu'inscrits dans l'« Acte Fondateur sur les Relations, la Coopération et la Sécurité Mutuelles entre l'OTAN et la Fédération de Russie », signé à Paris, le 27 mai 1997. Comme le note Alain Joxe, c'est aussi bien l'esprit que la lettre de ce document qui sont violés⁵⁷.

Pour autant, les pressions vers une « OTANisation », au lieu de favoriser le débat sur l'utilité du BMDS en Europe centrale, ainsi que sur la réalité d'une menace iranienne, produisent plutôt des effets pervers. D'une part, l'Alliance continue d'insister sur le caractère bilatéral des négociations entre Washington et les deux capitales d'Europe centrale. D'autre part, des volets techniques mais aussi politiques des systèmes en question sont à l'ordre du jour de réunions de l'OTAN⁵⁸. En quelque sorte, le dispositif antimissile prévu en République tchèque et en Pologne, est en bonne voie d'être admis par l'OTAN sans véritable débat de fond. Ce qui n'empêcherait pas cette organisation de jouer le rôle de « garant », offrant ainsi *de facto* une « caution » à l'extension en Europe du BMDS. Quoi qu'il en soit, cette perspective d'une invitation à l'OTAN par la petite porte est inéluctable d'un point de vue juridique, et précisément en vertu de l'article 5 de la Charte de l'Organisation, qui porte sur la solidarité à l'égard d'un membre victime d'agression.

9. La PESC menacée

Enfin, dernière victime (et non des moindres) du volet européen du BMDS : l'Union européenne. En premier lieu, l'UE est victime indirecte puisque le contournement de l'OTAN par Washington fait également l'économie du mécanisme établi de coopération UE-OTAN. En outre, plus directement, c'est le processus de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) qui est en partie affecté. Nous disons en partie parce que la politique étrangère est encore de la compétence des États membres qui demeurent souverains tant que la PESC ne revêt pas un caractère contraignant. Toutefois, le dossier du déploiement du BMDS prévu pour l'Europe centrale est révélateur d'une contradiction importante.

Une mise au point s'impose. En l'état, nous avons à faire à deux faits accomplis. Le premier concerne le prétexte, alors que le second est relatif à la réalité de l'extension européenne du BMDS⁵⁹. La justification est évidemment liée à la prétendue menace que feraient peser d'ici cinq ans les ICBMs iraniens (voir ci-dessus). Dans ce cadre, les négociations bilatérales de deux États membres avec un État tiers font naître automatiquement deux niveaux en termes de PESC. En effet, Washington déclare très officiellement que, dans un premier temps, l'extension européenne du BMDS assurera une défense de la façade continentale des États-Unis et, dans un deuxième temps, ce système protégera l'Europe. On retrouve cette justification notamment dans la planification budgétaire quinquennale, présentée par la *Missile Defense Agency* dans le projet de budget pour l'année fiscale 2009⁶⁰. Cela signifie que si le niveau bilatéral – où la souveraineté des États membres est de mise – régit l'installation de ces dispositifs, leur portée concerne un niveau bien plus large : la sécurité européenne.

56. Cf. l'Art. 25 de la « Déclaration du Sommet de Riga », 29/11/2006 (<http://www.nato.int/docu/pr/2006/p06-150f.htm>).

57. Alain JOXE, « L'OTAN à la conquête du Monde? », *Le Débat Stratégique* N° 90, avril 2007 (<http://cirpes.net/rubrique30.html>)

58. Anonyme, « NATO Reviewing Technical Aspects Of US Missile Shield », *Agence France Presse*, 08/02/2008.

59. Cette perception est certes valable pour les « sceptiques ». Mais même si l'on est convaincu d'une « menace balistique » iranienne, cela ne change rien aux deux dimensions ci-dessus. On parlerait alors de la cause du BMDS européen (la menace iranienne) et de ses conséquences (la réaction russe).

60. *Missile Defense Agency, Fiscal Year 2009 Budget Estimate*, op. cit., pp. 9, 14-16.

Deuxième fait accompli mis en exergue dans le cadre de ce dossier : la réalité du BMDS en Europe centrale. Comme nous l'avons vu ci-dessus, l'objectif le plus vraisemblable est relatif aux forces stratégiques russes déployées à l'Ouest de l'Oural. Ici aussi, on est confronté à deux niveaux : le bilatéral assumé et le multilatéral contraint. Petit récapitulatif. Les dispositifs antimissiles américains sont considérés pour lutter contre des armes non seulement supposées (ce qui était, rappelons-le, le motif initial de l'opération « *Iraqi Freedom* ») mais contre des vecteurs dont le **développement** est supposé (et ceci dans le cadre d'un agenda lui aussi présumé). Les deux États membres de l'UE concernés sont au fait de cette réalité. A Varsovie par exemple, on est d'une part conscient de l'absence de menace iranienne et on ajoute que l'on ne va pas se fâcher avec l'allié américain (+/- 700 millions de dollars d'aide militaire...), tout en se montrant ouvert aux négociations. Mais les dirigeants polonais d'aussitôt ajouter que les intercepteurs antimissiles envisagés laissent la porte ouverte à une grande insécurité eu égard aux réactions de Moscou (cf. la menace de ciblage des sites antimissiles par des vecteurs russes Iskander). Par conséquent, **la Pologne demande une assistance militaire (des batteries antimissiles Patriot) à un État tiers pour pallier à l'insécurité provoquée par d'autres dispositifs militaires de ce même État tiers**. Mais la question de la sécurité des États membres engage les autres États membres, d'une part de l'OTAN et d'autre part de l'Union européenne. Ce qui signifie que, ici aussi, le niveau bilatéral débouche sur un vaste problème de sécurité européenne.

Si les relations bilatérales sont de la compétence souveraine des États membres qu'en est-il de la sécurité européenne ? Les traités européens ont-ils prévu ces cas de figure ? Sans aucunement viser à l'exhaustivité, nous avons relevé deux sortes de dispositions relevant de la PESC : les unes portent sur des finalités et buts politico-stratégiques alors que les autres sont relatives à des moyens. En rapport à la première dimension ci-dessus (la justification du BMDS en Europe centrale), l'UE a adopté, fin 2003, la stratégie européenne de sécurité⁶¹ et plus précisément son annexe relative à la lutte contre « la prolifération des armes de destruction massive » et des moyens de les délivrer⁶². Qui dit stratégie, sous-entend « voies-et-moyens » pour atteindre la finalité qu'est la sécurité européenne. A la lecture de ces deux documents, il ressort un conflit d'intérêts entre l'UE et la procédure bilatérale dans laquelle se sont engagés deux de ses États membres. En substance, si les documents en question ne rejettent pas les moyens militaires pour lutter contre « la prolifération des ADM et des moyens de les délivrer », la voie négociée est de loin privilégiée, puisqu'on considère le « multilatéralisme effectif » comme la « pierre angulaire » de cette stratégie ; on incite à l'action conjointe des États et des institutions de l'Union européenne ainsi qu'à la « coopération étroite avec les partenaires clé », etc. Surtout, à partir du moment où l'UE dispose d'une stratégie ad hoc, le bilatéral est-il toujours le seul niveau valable ?

D'autant plus que, d'autre part, les conséquences du déploiement du BMDS en Europe centrale (la deuxième dimension – réelle celle-là - du dossier), signifieront un contournement des « objectifs » de la Politique étrangère et de sécurité commune, tels qu'ils sont inscrits à l'article 11 du Traité sur l'Union européenne⁶³. En fait d'objectifs, on retrouve ici un mélange de finalités (sécurité internationale et de l'Union), buts politico-stratégiques (intégrité, indépendance de l'UE), objectifs (promotion de la coopération internationale)... Il s'agit de grands principes que les membres de l'UE ont approuvés et renforcés lors des sommets de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice. Sans ces principes pas de PESC possible. Qui plus est, même si cela n'est pas assorti de mesures contraignantes, les États membres sont tenus de respecter les « objectifs » de la PESC. À cet égard, l'Art 11 §2 du Traité sur l'Union est suffisamment clair. Il stipule entre autres que les États membres « s'abstiennent de toute action contraire aux intérêts de l'Union ou susceptible de nuire à son efficacité en tant que force de cohésion dans les relations internationales ».

61. Conseil de l'Union européenne, *Une Europe sûre dans un monde meilleur. Stratégie européenne de sécurité*, 15895/03, PESC 787, Bruxelles, 08/12/2003, [Non publié au Journal officiel].

62. Conseil de l'Union européenne, *Stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive (Annexe)*, 15708/03, PESC 768, Bruxelles, 10/12/2003, [Non publié au Journal officiel].

63. cf. l'Art. 11 § 1 de la « Version consolidée (par le Traité de Nice, du 26/02/2001) du Traité sur l'Union européenne » (http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12002M/htm/C_2002325FR.000501.html#anArt11).

10. Après le mimétisme, la passivité ?

Le caractère militariste, unilatéral, scissionniste et déstabilisateur du volet européen du BMDS est une évidence. En particulier, les installations antimissiles envisagées sont partie intégrante d'un processus se servant de la « prolifération des ADM et des moyens de les délivrer » comme prétexte pour avancer des agendas politico-stratégiques propres. D'une part, cette approche sape l'ensemble du régime de contrôle des armements ainsi que la stabilité régionale et internationale. A cet égard, il convient tout de même de rappeler que la fameuse stratégie pour combattre la « prolifération »⁶⁴ des ADM, avait en son temps été initiée par le Haut représentant pour la PESC Javier Solana, dans la foulée de la guerre en Irak. Ce document alarmiste, résultat d'une compromission évidente, reflète « l'influence de l'agenda américain »⁶⁵. Néanmoins, la pratique des Vingt-sept ces cinq dernières années témoigne d'une approche notablement différente en matière de contrôle des armements. Et les récents développements sont là pour démontrer l'existence d'un « fossé politico-stratégique » entre les deux rives de l'Atlantique dès lors qu'il s'agit d'œuvrer pour le désarmement et la sécurité internationale. A posteriori, le mimétisme de l'UE relatif à la « prolifération des ADM » apparaît non seulement comme contreproductif mais encore comme un encouragement à un partenaire motivé par des « agendas cachés ».

D'autre part, alors que l'installation de systèmes antimissiles sur le territoire de deux États membres sera finalisée à l'issue de tractations bilatérales de ces États avec un pays tiers, c'est l'ensemble du territoire et des peuples de l'Union européenne qui en subiront les conséquences.

Par conséquent, le dossier du volet européen du BMDS est aussi de la compétence de l'Union européenne. Et plusieurs acteurs de l'UE sont conscients de cette ambiguïté entre niveaux bilatéral et multilatéral. Lors d'un récent débat au Parlement européen à l'initiative du Groupe des Verts, une majorité d'eurodéputés s'est opposée à ces dangereux dispositifs pour la sécurité européenne. Pour leur part, les représentants de la Commission et du Conseil ont initialement déclaré leur incompétence devant la décision souveraine de deux États membres. Toutefois, la commissaire en charge des relations extérieures, Mme Benita Ferrero-Waldner, nuancant immédiatement son propos, ajouta : « Peu importe le forum dans lequel nous abordons cette question (du bouclier antimissile), il serait bien que les décisions concernant la future architecture de la sécurité de l'UE soient prises également par l'UE »⁶⁶. Ce point de vue fut partagé par plusieurs élus européens. Toutefois, le bilan des délibérations européennes est plutôt maigre. Jusqu'à présent, le seul débat en séance plénière, initié par le Groupe des Verts le 30 janvier dernier, n'a été accepté par le plus grand groupe du PE – le Parti populaire européen – qu'à la condition qu'il ne soit suivi d'aucun vote⁶⁷... De toute évidence, le fond du problème est bien moins une question de PESC inachevée que d'absence de courage politique pour s'opposer à Washington.

Quoi qu'il en soit, si les instances communautaires compétentes n'interviennent pas dans ce débat, toute déclaration d'intention future sur l'« indépendance » de l'Union européenne sonnera creux. But politico-stratégique de premier plan, existentiel même pour un État ou un groupe d'États, c'est par des moyens avant tout politiques et stratégiques et non tactico-techniques (comme la coûteuse constellation satellitaire Galiléo) que l'indépendance se conserve ou s'acquiert...

* * *

© 2008, GRIP - Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

70 rue de la Consolation, B-1030 Bruxelles - Tél.: +32.2.241 84 20 - Fax : +32.2.245 19 33 - Internet : www.grip.org - Courriel : admi@grip.org

La reproduction des informations contenues sur ce site est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et du nom de l'auteur.
Reproduction of information from this site is authorised, except for commercial purposes, provided the source and the name of the author are acknowledged.

64. Une analyse critique de la notion de « prolifération » des armes de destruction massive par : Jean –Paul HEBERT, *Les armes de destruction massive et les discours proliférants*, pp. 153-162. In : Barbara Delcourt, Denis Duez et Eric Remacle, *La guerre d'Irak : prélude d'un nouvel ordre international ?*, PLE Peter Lang, Bruxelles, 2004.

65. Caroline PAILHE, « Une Europe sûre dans un monde meilleur » : *Un concept stratégique utile mais dangereux*, GRIP, Note d'analyse G2077, Bruxelles, 06/01/2004.

66. Agata BYCZEWSKA, « Les députés demandent un débat européen au sujet du bouclier antimissile », *Agence Europe*, 01/02/2008.

67. Ibid.